



**Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions
relative aux conséquences de la panne critique de la climatisation
sur la diffusion d'antennes
(Point n°10)**

Dans la nuit du 20 au 21 juin, le Siège de France Télévisions a subi une panne critique des systèmes de climatisation qui a profondément affecté le fonctionnement du CDE et de la Média Factory, avec pour conséquence une interruption de la diffusion des programmes allant de 20 mn à plus d'une heure selon les antennes.

Face à cette situation les personnels du CDE, de la Media Factory et de la Brigade Energie/clim ont fait preuve d'un investissement sans faille pour rétablir le bon fonctionnement des antennes. Ils n'ont pas compté leurs heures de travail qui ont dépassé les seuils légaux.

Les élus saluent cette conscience professionnelle mais tiennent à rappeler les obligations de l'employeur et notamment l'obligation posée par l'article D2131-6 du code du travail d'informer le CSE et l'inspection du travail lorsque de telles situations se produisent.

Les élus regrettent également de ne pas avoir été informés du changement de planification des ARS, une planification instaurant une présence 24/24 durant quelques jours, à la suite d'un nouvel incident de climatisation survenu dans la nuit du 25 au 26 juin.

Si les élus se montrent si pointilleux, c'est qu'ils avaient alerté la direction, dès la présentation du projet CDE sur les risques que représentait l'absence d'ARS 24/24 pour la diffusion des chaînes de France Télévisions.

L'incident du 21 juin ayant démontré les incapacités opérationnelles de l'actuel Plan de Reprise des Antennes, les élus souhaitent que leur soit présenté, dans les plus brefs délais, un plan de continuité d'activité qui sécurisera la diffusion des antennes.

Paris le, 10 juillet 2025

VOTANTS : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGT, FO, SNJ, CFDT, UNSA, CGC s'associent.